

« Notice Mail Out (Issue) Date »

Objet : Ordre de suspension de l'école

Bonjour,

Santé publique Ottawa (SPO) vous a récemment envoyé une lettre vous rappelant de mettre à jour le dossier d'immunisation de l'élève dont le nom figure sur l'ordre de suspension ci-joint. Selon nos dossiers, il demeure incomplet.

En Ontario, La *Loi* autorise le médecin chef en santé publique à exiger que l'élève soit suspendu de l'école pour une période de 20 jours en cas de non-respect des exigences d'immunisation. Comme nos dossiers montrent que cet élève n'a pas reçu tous les vaccins requis selon la *Loi*, **vous trouverez ci-joint une copie de l'ordre de suspension s'appliquant à l'élève. Veuillez noter la date à laquelle l'ordre entrera en vigueur.**

Si vous effectuez la mise à jour du dossier d'immunisation de l'élève ou si vous nous fournissez un document d'exemption valide avant la date de début de la suspension, nous annulerons l'ordre. Dans le cas contraire, nous demanderons à l'école d'appliquer l'ordre, et l'élève sera suspendu jusqu'à ce que les informations manquantes soient fournies ou jusqu'à ce que la période de suspension prenne fin.

La *Loi* prévoit une exemption à ses exigences d'immunisation. Toutefois, ces exemptions doivent être déclarées au moyen d'une *Déclaration d'exemption médicale* ou d'une *Déclaration de conscience ou de croyance religieuse* (disponibles en ligne).

- Une *Déclaration d'exemption médicale* peut être fournie pour les élèves qui ont un trouble de santé constituant une contre-indication à la vaccination et pour ceux dont l'immunité à la maladie a été prouvée.
- Une *Déclaration de conscience ou de croyance religieuse* peut être fournie si la vaccination va à l'encontre de vos convictions les plus sincères fondées sur votre religion ou votre conscience. Depuis le 1^{er} septembre 2017, vous devez assister à une séance d'information dans les bureaux de SPO avant de soumettre une *Déclaration de conscience ou de croyance religieuse*.

Pour mettre le dossier d'immunisation à jour ou obtenir les formulaires d'exemption médicale ou de *Déclaration de conscience ou de croyance religieuse*, rendez-vous sur le site de Santé publique Ottawa sur l'immunisation à www.etreparentaottawa.com/immunisation ou téléphonez à SPO au 613-580-6744.

En vertu de la *Loi sur l'immunisation des élèves* de l'Ontario (la *Loi*), le parent ou le tuteur d'un élève de moins de 18 ans est tenu de veiller à ce que ce dernier suive intégralement le programme d'immunisation prescrit contre la diphtérie, le tétanos, la polio, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, les méningococcies et la varicelle (l'immunisation contre la varicelle est obligatoire uniquement pour les enfants nés en 2010 ou plus tard). L'objectif de la *Loi* est de faire en sorte que tous les élèves soient protégés en cas d'éclosion de l'une de ces maladies à l'école.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des réponses aux questions fréquemment posées, consultez le site www.etreparentaottawa.ca/fr/immunizations.aspx. Si vous avez des questions, des préoccupations ou que vous avez besoin d'aide, entre autres pour obtenir de l'information sur les cliniques sans rendez-vous dans votre quartier, appelez **Santé publique Ottawa** au **613-580-6744**.

Veuillez noter : ces documents sont disponibles dans les langues suivantes : **Arabe/العربية**, **Bengali/বাংলা**, **Chinois Simplifié/简体中文**, **Portugais/Português**, **Somalien/Af-Soomaali**, **Espagnol/Español**, **Russe/Русский**, et **Vietnamien/Tiếng Việt**. Si vous avez besoin d'une copie traduite, veuillez communiquer avec votre école.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Trevor Arnason, MSc, MD, CCFP, FRCPC
Médecin adjointe en santé publique

Pièce jointe (1) : *Ordre de suspension de l'école*

English on reverse (2019-2020)

Au parent/tuteur de, et à :

«FirstName» «LastName»

«Street_Address»

«City», «Province» «Postal_Code»

Ordre de suspension de l'école

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'immunisation des élèves*, L.R.O. 1990, chap. 1.1 (ainsi modifiée)

Au parent ou tuteur de, et à (si l'élève a 16 ou 17 ans) :

Nom de l'élève :

Date de naissance :

Numéro d'identification :

N° d'identification d'immunisation de l'Ontario :

École :

Je, D^r Trevor Arnason, médecin adjoint en santé publique pour le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa (Santé publique Ottawa), ordonne la suspension de l'élève susmentionné pour une période de vingt (20) jours de classe :

Du : «Suspension FROM Date» **Au :** «Suspension TO Date»

Cet ordre sera révoqué lorsque les circonstances ayant exigé sa délivrance seront révolues.

Les motifs de cet ordre sont les suivants :

1. Je n'ai pas reçu l'un des documents suivants :

- a) une déclaration d'un médecin, d'une infirmière ou d'une personne prescrite indiquant que l'élève a complété le programme d'immunisation prescrit relativement à :

«Disease(s)/Agent(s)»

OU

- b) une Déclaration valide d'exemption médicale concernant l'élève susmentionné ; ou
c) une Déclaration de conscience ou de croyance religieuse visant l'élève susmentionné et une confirmation que le parent a assisté à la séance d'information sur l'immunisation.
2. Je ne suis pas convaincue que l'élève a complété, a commencé, commencera ou complétera le programme d'immunisation prescrit relativement à une ou à plusieurs des maladies susmentionnées.

Au parent ou tuteur de, et à l'élève susmentionné (s'il a 16 ou 17 ans) :

Pour toute question au sujet de cet ordre, vous pouvez communiquer avec **Santé publique Ottawa** par téléphone, au 613-580-6744, ou par télécopieur, au 613-580-9660.

Vous avez droit à une audience devant la Commission d'appel et de révision des services de santé si vous en faites la demande par écrit dans les 15 jours suivant la délivrance du présent ordre, et l'envoyez ou la faites parvenir à :

- 1) D^r Trevor Arnason, médecin adjoint en santé publique pour Santé publique Ottawa, 100, promenade Constellation, Ottawa (Ontario) K2G 6J8
- 2) la Commission d'appel et de révision des services de santé, 151, rue Bloor Ouest, 9^e étage, Toronto (Ontario) M5S 1S4, et à
- 3) la direction de l'école.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que même si vous demandez une audience, cet ordre prend effet au moment de sa délivrance.

Trevor Arnason MSc, MD, CCFP, FRCPC
Médecin adjoint en santé publique

Date de délivrance : «Notice Mail Out (Issue) Date»

English on reverse (2019-2020)